

DBM 1 :
NECESSITE DE TRAVAUX D'URGENCE A L'EX LEP DE CROISSET

Paul Euzière

Magali Conesa a souligné l'urgence de travaux sur certains bâtiments communaux.

Je crois que c'est une question importante qui nécessite à la fois un sérieux état des lieux et, suivant les constats effectués, l'établissement d'un ordre de priorités avec la mise à disposition de crédits suffisants pour éviter toute aggravation de la dégradation des bâtiments et, au-delà, mise en danger des agents municipaux travaillant dans les services qui y sont abrités et aussi des usagers qui viennent dans ces services.

A cet égard, la situation des bâtiments de l'ex LEP De Croisset -qui sont soumis à des mouvements de terrain permanents et connus, ce qui a été la raison du départ du LEP et du « cadeau » des terrains et des bâtiments à la Ville- est préoccupante.

Elle nécessite que des travaux y soient rapidement effectués.

Ce qui implique que le Plan Pluriannuel d'Investissement soit revu en ce sens et que la prochaine Délibération Modificative Budgétaire intègre des crédits d'urgence pour ces travaux.